

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 15

Présents : 13. Pouvoir : 1. Excusé : 1

L'an deux mil quinze, le 17 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2015

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD Jean-Luc RIDARD, Patrice VINOUEZE.

Pouvoir : Audrey HIROU-ROBERT à Patrice VINOUEZE

Absent Excusé : Thomas LE BRAS

Madame Noëlle JULIEN a été élue secrétaire de séance.

Votes à main levée.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour un ajout à l'ordre du jour concernant une décision modificative. Un avis favorable est donné.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2015 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancement des travaux au 1, rue du Prélois, réhabilitation du bâtiment existant en médiathèque et construction d'un pôle associatif. Une commission d'appel d'offres pour un complément au lot 5 – Traitement des bois et anti-termites – aura lieu fin juin.

Les adjoints et le conseiller municipal délégué interviennent sur les dossiers relevant de leur délégation, à savoir :

- Olivier Jehanne : le point à temps est en cours. 50 % de la commune est concernée. Cette année c'est une entreprise privée qui effectue les travaux. L'employé communal de Treffendel n'intervient pas. Il sera sollicité pour une autre prestation.

- Isabelle Couquiaud : une rencontre a eu lieu avec le personnel intervenant en milieu scolaire et périscolaire le lundi 15 juin. Deux propositions ont été présentées concernant la réorganisation des services suite au départ en retraite de madame Claudine Gautier prévue au 1^{er} septembre prochain. Il a été convenu de ne pas embaucher de personne en remplacement de madame Gautier, mais de répartir les heures entre le personnel actuellement en place. Concernant les T.A.P. une réunion de la commission scolaire est programmée pour faire un bilan de l'année écoulée et de préparer la prochaine année scolaire 2015/2016. Il est prévu 7 groupes au lieu de 5. Concernant les aides financières, le conseil départemental a décidé de proroger sa participation à 50,00 € par enfant, pour l'année scolaire 2015/2016 aux communes de moins de 2 000 habitants. La participation financière de l'Etat est de 90,00 € par enfant.

- Thierry Albert : les travaux d'éclairage public ont commencé. Déplacement du candélabre place du roi Salomon. Ils doivent se poursuivre à la Lande des Bois et rue de la Loge des Bois. L'abattage d'arbres morts est prévu sur le terrain rue du Prélois. Lors d'une commission de voirie, il avait été

prévu l'acquisition d'un radar pédagogique qui sera mobile. La commande a été passée pour un montant de 2 416,20 € H.T. Un marquage au sol (passages piétons, stop) sera effectué.

- Michel Chasles : la réception des travaux d'électricité aux vestiaires du terrain des sports a eu lieu. Reste à réaliser : rampe d'accessibilité, travaux de peinture, toilettes. Il évoque le feu d'artifice, même prestataire que l'an dernier. L'Azylis accompagnera le parcours aux lampions.

TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions faites par la commission des finances, concernant les tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2015, à savoir :

Cantine Municipale :

	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Maternelle	3,20 €	3,20 €
Primaire	3,40 €	3,40 €
Adulte	3,40 €	3,80 €

Taxi Scolaire : payable en cinq périodes déterminées par les vacances scolaires.

Type de trajet	Tarifs 2014/2015	Tarifs par période 2015/2016
Trajet complet – 1 enfant	49,00 €	49,00 €
Trajet complet – 2 enfants	86,00 €	86,00 €
Demi-trajet – 1 enfant	24,50 €	24,50 €
Demi-trajet – 2 enfants	43,00 €	43,00 €

Cimetière Communal :

	1 ^{er} septembre 2014	1^{er} septembre 2015
15 ans pour une concession existante	99,00 €	99,00 €
30 ans	165,00 €	165,00 €
50 ans	294,00 €	294,00 €
Columbarium 15 ans	453,00 €	453,00 €
Columbarium 30 ans	900,00 €	900,00 €
Cavurne 15 ans	100,00 €	100,00 €
Cavurne 30 ans	200,00 €	200,00 €

Dispersion dans jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit
------------------------------------	---------	----------------

Tarifs en régie :

Identifications	Tarifs 2014	1^{er} septembre 2015
Droit de place –		
Emplacement annuel commerce itinérant	50,00 €	50,00 €
Emplacement ponctuel	20,00 €	20,00 €
Bibliothèque Municipale	10,00 €	10,00 €
Douche terrain des sports	1,50 €	1,50 €
Garderie Périscolaire 1 h	1,20 €	1,20 €
Garderie Périscolaire ½ h	0,60 €	0,60 €

Photocopies	2014	1^{er} septembre 2015
A 4 (jusqu'à 10) recto	0,25 €	0,25 €
A 4 (jusqu'à 10) recto/verso	0,35 €	0,35 €
A 4 (au-delà de 10) recto	0,20 €	0,20 €
A 4 (au-delà de 10) recto/verso	0,25 €	0,25 €
A 3 (jusqu'à 10) recto	0,45 €	0,45 €
A 3 (jusqu'à 10) recto/verso	0,55 €	0,55 €
A 3 (au-delà de 10) recto	0,35 €	0,35 €
A 3 (au-delà de 10) recto/verso	0,40 €	0,45 €
Couleur A4 (jusqu'à 10) recto	0,60 €	0,60 €
Couleur A3 (jusqu'à 10) recto	1,10 €	1,10 €

Bibliothèque Municipale : par famille et par an : 10,00 €

LOCATION SALLES (voir feuille annexe)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ANNEE 2015

Sur proposition de la commission de finances réunie le 3 juin, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions pour l'année 2015 aux associations suivantes, à savoir :

Etablissements scolaires : 40,00 € par jeune

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine : 3 jeunes

Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine : 2 jeunes

Maison Familiale Rurale de Goven : 1 jeune

TOTAL = 5 jeunes x 40,00 € = 200 ,00 €

Associations Communales et Cantonales :

Club la Corbeille	100,00 €
F.C. Plélan-Maxent	550,00 €
La Maxentaise Volley-Ball (dont 750,00 € : organisation bal populaire 11 juillet)	1 650,00 €
Gymnastique Volontaire Maxentaise	300,00 €
Fanfare Harmonie l'Azylis	210,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Association Communale Chasse Agréée	300,00 €
ACPG/CATM Maxent	250,00 €
Association Résidence « le Grand Champ »	60,00 €
Comité des Fêtes (subvention exceptionnelle d'équilibre 600,00 €)	1 100,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Publique les Gallo Peints	120,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Privée saint Joseph	120,00 €
A.D.M.R.	1 957,20 €
A.A.P.P.M.A. Chéze et Canut (subvention pour l'aménagement du Canut)	1 370,00 €
TOTAL	8 187,20 €

Associations Diverses :

La Prévention Routière	25,00 €
Alcool assistance Croix d'Or	42,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
F.N.A.T.H.	100,00 €
TOTAL	317,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE COUSTEAU A MAURE-DE-BRETAGNE

L'association de gestion du restaurant scolaire Cousteau à Maure-de-Bretagne a envoyé un courrier le 19 mai dernier accompagné d'une convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette convention concerne les enfants de la commune scolarisés en CLIS et qui fréquentent le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la délibération 2014/078 en date du 3 septembre 2014, à savoir :

- émet un avis favorable à la participation de la commune, soit 0,75 € par repas pour les enfants de la commune fréquentant la structure pour l'année scolaire 2015-2016,
- autorise le maire à signer la convention de participation,
- nomme madame Isabelle Couquiaud pour représenter la commune à l'association gestionnaire du restaurant scolaire Cousteau.

PARTICIPATION FINANCIERE AU RASED

Le Réseau d'Aides aux Elèves en Difficultés (RASED) a pour mission de soutenir les élèves en difficultés en apportant une aide directe auprès des élèves et une aide indirecte auprès des enseignants et des parents. Son ressort territorial concorde avec la circonscription de Montfort ce qui représente 9 communes.

Actuellement et ce depuis de nombreuses années, le RASED est basé dans les locaux de l'école élémentaire du Pays Pourpré de Montfort et sollicite de cette commune la prise en charge de ses frais de fonctionnement.

En 2014, la commune de Montfort a alloué une somme de 100 €, mais aujourd'hui le RASED exprime des besoins plus importants qu'auparavant pour répondre aux nécessités pédagogiques de prise en charge des enfants en difficultés.

La commune de Montfort propose une répartition intercommunale du financement des charges de fonctionnement de cette structure entre les communes dont les écoles sont concernées, en fonction du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée de septembre 2014 dans chacune des communes bénéficiaires des actions sur la base d'un forfait de 1 € par élève.

La participation de la commune serait pour l'année 2015 de 91,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité : eu égard au nombre d'élèves scolarisés dans la commune à l'école publique « les Gallo Peints » à la rentrée de septembre 2014, par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble de la circonscription, décide de participer financièrement à hauteur de 91,00 €.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BAULON AU SIGEP DE GUER

Les membres du comité syndical du SIGEP de Guer en date de 29 avril dernier ont délibéré et accepté l'adhésion de la commune de Baulon à compter du 1^{er} septembre 2015.

Conformément à l'article L 5211-18, modifié par la loi n° 2010 du 16 décembre 2010 – art 89 et l'article L.5215-40 créée par la Loi n° 96-142 1996-02-21 ; journal officiel du 24 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la dite modification.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Baulon au SIGEP de Guer à compter du 1^{er} septembre 2015.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Un droit de préemption urbain a été institué le 5 octobre 2011 sur les biens situés en zones urbanisées et urbanisables U et AU qui sont définies par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut exercer son droit de préemption sur ces zones.

Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain, sur le bien situé en section AD 459 (685 m²) au 10, domaine des Clouettes.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL

Par courrier en date du 22 mai 2015, le Centre des Finances Publiques de Plélan-le-Grand a reçu notification de copie exécutoire de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un dossier concernant une personne redevable d'une somme de 224,05 € pour des repas pris à la cantine municipale.

Vu l'ordonnance du 13 mai 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des virements de crédit suivants, sur le budget de l'exercice 2015, à savoir :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6542	Créances Eteintes	230,00 €

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	-230,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'implantation des éoliennes dans le cadre de l'agrandissement prévu du parc de Maure de Bretagne. Madame Audrey Hirou-Robert pense que le dossier est nettement plus avancé que ce qui nous a été laissé entendre à présent. (Un permis de construire est-il déjà en cours d'instruction, voir validé ?) . Monsieur le Maire fait savoir qu'il n'a pas d'autres indications que celles qu'il a données lors de la précédente séance du 8 avril.

Monsieur Patrice Vinouze renouvelle sa demande écrite au sujet des données transmises à monsieur Chobelet, receveur municipal, pour l'analyse financière présentée lors de la dernière séance du conseil municipal. Monsieur le Maire lui indique que monsieur Chobelet était disposé à répondre à toutes les questions après la présentation de son rapport financier et que très peu de questions lui ont été posées en séance.

En fin de séance, monsieur le Maire présente deux diaporamas, l'un concerne la présentation du projet de fusion de la Communauté de Communes de Brocéliande avec la Communauté de Communes de Montfort et l'autre le projet de PADD du SCOT du Pays de Brocéliande.